



Genève, le 1^{er} février 2024

Commission cantonale de nomenclature

Rapport d'activité législature 2018-2023 - 5ème année

(du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2024)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Article 7 du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments, du 30 septembre 2009 (RNGAB L 1 10.06).

II. Compétences légales de la commission

La commission est chargée de donner un préavis consultatif au Conseil d'Etat en matière de désignation de toutes les rues (artères) et des objets topographiques du canton, ainsi que la dénomination des gares et des arrêts des TPG.

Elle vérifie la conformité linguistique de ces noms lors de leur relevé et de leur mise à jour, s'assure du respect des règles d'exécution visées par le RNGAB et transmet ses conclusions et ses recommandations au service compétent pour la détermination des noms.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 4 reprises pour préavis des demandes de dénominations et pour permettre les validations du Conseil d'Etat ci-dessous :

- 11 nouveaux noms d'artères (rue/route/chemin, etc.) :
 - o Chemin du Vieux-Cèdre
 - o Passage des Hanneçons
 - o Passage des Mollies
 - o Chemin des Mollies
 - o Chemin des Aspergettes
 - o Chemin des Chevreuils
 - o Chemin En-Tire
 - o Chemin CHUIT
 - o Chemin des Hérissons
 - o Chemin Messidor
 - o Sentier des Orchidées

- 4 parcs, places, esplanades :
 - o Parc Adelaïde-Sara-PICTET-De-ROCHEMONT
 - o Place Natascha-De-SENGER
 - o Esplanade de Surville
 - o Parc Messidor
- 2 ouvrages d'art :
 - o Passerelle des Mollies
 - o Passerelle de la Visiteuse
- 1 établissement scolaire :
 - o Ecole de Pont-Rouge
- 4 modifications d'Arrêté de dénomination existant:
 - o Tranchée couverte de Chèvres
 - o Chemin des Erables
 - o Chemin de Surville
 - o Promenade Nicolas-BOUVIER
- Officialisation et nouvelles dénominations de 163 noms nautiques afin d'améliorer la localisation des points d'accès au lac, au Rhône, et en bordure de l'Arve.
 - o Voir liste: <https://www.ge.ch/actualite/nouvelles-denominations-nautique-16-08-2023>

La commission s'est également réunie à 2 reprises pour procéder aux auditions et au traitement de la demande de la Ville de Genève de féminiser 16 voies sur son territoire.

- Le Conseil d'Etat, après préavis de la commission, a validé 7 changements et 2 nouveaux noms :
 - o Parc du 14-Juin (nouveau)
 - o Chemin Renée-COLLIARD (nouveau)
 - o Chemin Rosette-WOLCZAK anciennement rue de Beaulieu
 - o Place Beatriz-CONSUELO anciennement place Charles-STURM
 - o Route Marie-Thérèse-MAURETTE ancien tronçon de la route de Chêne
 - o Rue Pearl-GROBET-SECRETAN anciennement rue de l'Ecole-de-Chimie
 - o Rue Hélène-De-MANDROT anciennement rue du Mandement
 - o Rue Anne-De-LUSIGNAN anciennement rue Petit-Senn
 - o Place Noëlla-ROUGET ancienne portion de la rue Jean-SENEBIER

Le président de la commission a été auditionné par :

- o La commission des Affaires communales, régionales et internationales concernant le PL 13365 de l'Association des Communes genevoises modifiant la loi sur les routes: "Consultez-nous avant de changer le nom de notre rue !"

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la direction de l'information du territoire (DIT) effectue les missions suivantes :

- Prise de procès-verbaux, convocation des membres, envoi de l'ordre du jour ;
- Préparation des projets d'arrêté du Conseil d'Etat pour les noms géographiques ;
- Renseignements au public ;
- Correspondance avec les autorités communales et les TPG.

V. Site Internet

La DIT, en partenariat avec l'OCSIN, a réalisé la refonte du site internet sur les noms géographiques. Ce nouveau site, publié en janvier 2023, renseigne sur l'origine des dénominations d'artères officielles : <https://noms-geographiques.app.ge.ch/>

VI. Frais de la commission

- A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Fr. 1365.-
- B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
Néant.
- C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)
Néant.
- D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
Néant.



Laurent Niggeler
Président